



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 023-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.82

Déposée le : 03.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) (porte-parole)
Schori (Wiler bei Seedorf, UDC)
Stampfli (Wabern, PS)
Sutter (Langnau i.E., UDC)
Gfeller (Schangnau, UDC)
de Quervain (Berne, Les VERT-E-S)
Fuchs (Bern, UDC)
Lerch (Langenthal, UDC)
Esseiva (Berne, PLR)
Gerber (Hinterkappelen, Les VERT-E-S)
Weber Hadorn (Ostermundigen, PS)
Grosjean (Berne, PVL)
Berger (Berthoud, PS)
Ali-Oesch (Thoune, PS)
Wildhaber (Rubigen, PS)
Dubler (Berne, Les VERT-E-S)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)
0

Cosignataires :

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 06.03.2025

N° d'ACE : 500/2025 du 14 mai 2025
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

« Lädere » : tenir les promesses et inscrire l'assainissement rapide et complet de la Technische Fachschule Bern dans la planification financière

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Faire avancer rapidement les travaux d'entretien et d'assainissement (p. ex. assainissements énergétiques) de la Technische Fachschule Bern sur les sites de Lorraine et de Felsenau à l'aide des moyens et des ressources humaines nécessaires et prendre toutes les mesures indispensables pour ce faire. Cette requête vaut aussi pour le besoin avéré en locaux (p. ex. salles pour les groupes, salles de pause).

2. Garantir que le cours de sport obligatoire de la Technische Fachschule Bern puisse avoir lieu à long terme dans l'infrastructure sportive idoine. Il faut donc en particulier examiner si une salle de sport est réalisable sur le campus de la Technische Fachschule Bern.

Développement :

L'assainissement de la Technische Fachschule Bern, tant au niveau des bâtiments que des installations d'exploitation, est urgent. Cela fait des années qu'il est repoussé en raison du projet de campus de formation qui était prévu à Berthoud.

En ville de Berne, les salles de sport font défaut et le transfert de la Technische Fachschule à Berthoud aurait permis d'atténuer la pénurie. Actuellement, il n'est pas rare que les écoles professionnelles, auxquelles appartient aussi la Technische Fachschule Bern, doivent proposer le cours de sport obligatoire sans salle de sport. L'évolution démographique des prochaines années va encore péjorer cette situation.

Motivation de l'urgence : il est grand temps de rattraper le temps perdu en ce qui concerne les assainissements de l'infrastructure technique, puisque les investissements sur les sites de Lorraine et de Felsenau ont été réduits à leur strict minimum durant l'élaboration du projet de campus de formation à Berthoud. En particulier, la question des salles de sport pour assurer le cours de sport obligatoire n'est toujours pas réglée à long terme.

Réponse du Conseil-exécutif

La DTT et l'INC (OSP et TF) sont en train de mener les travaux d'entretien et de réfection nécessaires pour la Technische Fachschule (TF) sur les sites de Lorraine et de Felsenau. Après la décision du maintien de la TF sur son site de Berne, une organisation de projet commune a été immédiatement mise en place. Celle-ci a débuté ses travaux en février 2025. Les bases élaborées en vue du déménagement de la TF (locaux et exploitation) peuvent être réutilisées. L'école met actuellement à jour ses concepts d'exploitation et programmes d'occupation des locaux indépendants du site de 2018.

Les immeubles du site de Lorraine, qui appartiennent au canton, devront être rénovés indépendamment de leur affectation future. Il est en particulier prévu de réaliser des travaux de remise en état dans l'entrepôt de la Lorrainestrasse 1A, comprenant également des mesures de mise en conformité dans le domaine énergétique. Les moyens correspondants sont déjà inscrits au plan d'investissement intégré 2025-2034 (PII). Ils ne sont pas concernés par la décision de priorisation du Grand Conseil dans la mesure où ils ne constituent pas des coûts d'investissement alternatifs consécutifs à l'abandon de la relocalisation de la TF, mais sont de toute manière nécessaires en raison de l'état des bâtiments.

Le bâtiment de la Lorrainestrasse 3 a été rénové en 2013 et est en bon état. Les éventuels travaux d'adaptation seront vraisemblablement financés par le biais du crédit-cadre pour le programme d'entretien annuel et ne nécessiteront aucun financement supplémentaire. L'immeuble de Felsenau appartient à la Ville de Berne et est loué par le canton. Seules des mesures de remise en état des aménagements locatifs y sont donc prévues et seront également financées via le crédit-cadre pour le programme d'entretien annuel.

La région de Berne connaît une pénurie de salles de sport pour les classes du secondaire II. La DTT est en contact étroit avec la région, la Ville de Berne et les communes environnantes pour résoudre cette problématique. Plusieurs études de faisabilité sont en cours pour la réalisation de salles de sport sur différents sites. La construction sur le site de Lorraine d'une salle de sport

polyvalente qui pourrait être utilisée aussi bien par la TF que par la GIBB est notamment à l'étude.

Destinataire

– Grand Conseil